



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DE LA STRATEGIE, DE L'ATTRACTIVITE  
ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES  
BUREAU DE L'ATTRACTIVITE, DU RECRUTEMENT ET DE LA FIDELISATION

Paris, le 13/11/2024

## NOTE

à destinataires *in fine*

**Objet : Appel aux candidatures de membres de jury pour les recrutements organisés au titre de 2025 par le secrétariat général du ministère de la justice**

**PJ :**

- La notice d'informations générales avec les liens vers les documents à consulter et compléter.

Le service des ressources humaines du secrétariat général organise tous les ans des concours et des examens professionnels à destination d'agents ou futurs agents des corps communs du ministère de la justice. Ces recrutements ont lieu dans un contexte où la sélection et les modalités de recrutement évoluent vers des critères de plus en plus professionnalisants et où les membres de jury sont amenés à accompagner ces adaptations en adéquation avec les attendus du recrutement pour le ministère de la justice.

Ainsi, chaque année un appel à candidatures est lancé afin de constituer un vivier pour composer les jurys qui entreprendront les recrutements pour l'année à venir. A ce titre, les membres de jury seront mobilisés selon un calendrier prédéterminé, en fonction de leur candidature et de leur profil.

Les membres de jury sélectionnés s'engagent donc à suivre l'entièreté des procédures de recrutement, à la fois sur les épreuves écrites d'admissibilité (conception des sujets, réalisation des grilles de

correction, correction des copies, participation à la réunion d'admissibilité) et sur les épreuves orales d'admission (conception des grilles d'évaluation, fixation des attendus, participation aux auditions et à la réunion d'admission). Ils s'engagent également à suivre la formation des membres de jurys.

A cet effet, être membre de jury permet de :

- Partager son expérience et la connaissance de son environnement professionnel ;
- Echanger avec des professionnels dans divers secteurs d'activité du ministère ou d'autres univers professionnels ;
- Garantir le professionnalisme de l'agent recruté ou promu ;
- Identifier d'éventuels futurs collaborateurs ;
- Se questionner sur soi-même et sur ses pratiques ;
- Transmettre un message concernant les compétences et aptitudes attendues dans un contexte mouvant en proposant une grille d'évaluation ;
- Participer à une mission d'utilité et responsabilisante au sein d'un collectif ;
- Enrichir son expérience, ses compétences et son curriculum vitae.

Les candidatures sont à transmettre dès signature et au plus tard le 28 janvier 2025.

Dès réception de cette note, je vous serai reconnaissante de bien vouloir en assurer sa diffusion la plus largement possible dans les services relevant de votre compétence, tant en administration centrale qu'en services déconcentrés, auprès de la Cour de cassation, de la Grande chancellerie de l'ordre de la Légion d'honneur, des établissements publics et les écoles de service public (ENM, ENAP, ENG, ENPJJ) relevant du ministère de la justice.

La cheffe du bureau de l'attractivité,  
du recrutement et de la fidélisation

**Cheffe du bureau de l'attractivité,  
du recrutement et de la fidélisation**

Stéphanie CHAS

  
**Stéphanie CHASSAT**

## Liste des destinataires

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice  
Monsieur le directeur des affaires criminelles et des grâces  
Monsieur le directeur des affaires civiles et du sceau  
Madame la sous-directrice des ressources humaines des greffes de la direction des services judiciaires  
Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de l'administration pénitentiaire  
Madame la sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse  
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'écoles de service public (ENM, ENG, ENAP, ENPJJ)  
Madame la cheffe du service des ressources humaines et budgétaires de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur  
Mesdames et Messieurs les chefs de service  
Mesdames et Messieurs les chefs de département  
Mesdames et Messieurs les chefs de bureau

### **Pour le secrétariat général :**

Monsieur le chef de cabinet de la secrétaire générale  
Monsieur le chef du service des ressources humaines (SRH)  
Monsieur le chef du service des finances et des achats (SFA)  
Monsieur le chef du service du pilotage et du soutien de proximité (SPSP)  
Monsieur le chef du service de l'immobilier ministériel (SIM)  
Madame la cheffe du service de l'expertise et de la modernisation (SEM)  
Monsieur le chef du service du numérique (SNUM)  
Monsieur le chef du service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes (SADJAV)  
Monsieur le chef de l'agent nationale des techniques d'enquête numériques judiciaires (ANTENJ)  
Mesdames et Messieurs les délégués interrégionaux  
Monsieur le chef de la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI)  
Monsieur de la chef de la délégation à l'information et à la communication (DICOM)  
Monsieur le haut fonctionnaire de défense et de sécurité adjoint  
Monsieur le directeur du programme procédure pénale numérique

# Notice d'informations générales

Cette notice vient compléter les éléments publiés sur :

<https://lajusticerecrute.fr/metiers/devenez-membre-de-jury-au-ministere-de-la-justice>.

## **1. L'engagement.**

L'acte de candidature en tant que membre de jury est un engagement professionnel au bénéfice du ministère de la justice.

Afin de matérialiser cet engagement, il est demandé aux candidats membres de jury de prendre connaissance de la [charte d'engagement](#) (disponible sur [lajusticerecrute.fr](#)).

Les candidats déclarent avoir pris connaissance et s'engager sur le respect des principes de la charte en signant leur formulaire de candidature.

## **2. Le calendrier.**

Chaque année, le [calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels](#) est publié dans l'intranet rubrique secrétariat général/ressources humaines/recrutement et sur la page dédiée internet : <https://lajusticerecrute.fr/metiers/devenez-membre-de-jury-au-ministere-de-la-justice>.

Il appartient donc au membre de jury postulant de s'y reporter et de s'y conformer dès qu'il est sélectionné.

Pour cela, il dispose également sur les mêmes plateformes d'un [tableau de positionnement](#) par rapport au jury recherché et d'un descriptif de la nature des épreuves pour chaque recrutement.

## **3. La fiche d'inscription générique.**

Afin de permettre l'étude de sa candidature, le membre de jury postulant devra transmettre sa fiche de candidature (format Excel) complétée des sessions qui l'intéressent et validée par la voie hiérarchique (format Excel conservé ou format PDF numérisé).

La fiche d'inscription devra être également accompagnée d'un curriculum vitae actualisé. Le membre de jury postulant a la possibilité de se positionner sur plusieurs examens professionnels et concours au titre de l'année en cours.

A titre informatif, des recherches de membre de jury peuvent s'effectuer de manière ciblée auquel cas une page dédiée sera ouverte dans l'intranet avec le calendrier des opérations et une fiche d'inscription spécifique à compléter (format Word).

La [fiche d'inscription](#) est téléchargeable sur le site [lajusticerecrite.fr](http://lajusticerecrite.fr).

Elle doit être complétée, signée par le candidat et sa hiérarchie et transmise avec le curriculum vitae actualisé, sur la boîte structurelle dédiée : [candidaturejury.sg@justice.gouv.fr](mailto:candidaturejury.sg@justice.gouv.fr), au plus tard le 28 janvier 2025.

#### **4. Candidature spécifique pour les jurys des concours nationaux à affectation locale.**

Le ministère de la justice participe aux concours communs pour les recrutements dans le premier grade du corps des secrétaires administratifs et le deuxième grade d'adjoints administratifs chaque année en lien avec le ministère de l'Éducation nationale.

A cet effet, le ministère organisateur (Éducation nationale) demande la transmission d'un vivier de membres de jury au prorata du nombre de postes offerts dans chaque ressort d'académie. Le bureau en charge du recrutement constituera donc un vivier avec les candidats intéressés, en lien avec ses interlocuteurs régionaux dans les départements des ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS), pour transmission auprès des services des rectorats d'académie.

En outre, les ministères sont invités à constituer et proposer des sujets qui seront présentés dans le cadre d'une commission nationale pour les deux concours dans les deux voies d'accès, des sujets en interne et qui auront lieu courant février 2025.

Ainsi, il est demandé aux candidats de se positionner auprès du chargé de formation et de recrutement au sein des DRHAS du ressort dans lequel il souhaite être affecté en tant que membre du jury.

Ils ont également la possibilité de candidater directement auprès du bureau de l'attractivité, du recrutement et de la fidélisation ([candidaturejury.sg@justice.gouv.fr](mailto:candidaturejury.sg@justice.gouv.fr)).

Dans tous les cas, la candidature doit être transmise au plus tard le 28 janvier 2025 et comprendre impérativement :

- La [fiche d'inscription dédiée aux concours communs de secrétaire administratif et d'adjoint administratif principal de deuxième classe](#), téléchargeable sur le site [lajusticerecrite.fr](http://lajusticerecrite.fr), complétée, signée par le candidat et sa hiérarchie ;
- Le CV actualisé ;
- La précision sur la région du concours souhaitée.